

1. TISSUS ET FOURNITURES

1.1. Tissus de fond et doublures

Les tissus doivent répondre aux exigences spécifiées par le GP/TC et approuvées par la Section technique de la Commission centrale des marchés.

Commentaires : pour les tissus spécifiés par le GP/TC au 31.12.95 cf brochures n° 5501, 5502, 5506 et 5507 éditées par les J.O. dans la collection «Marchés publics» (1). Afin de tenir compte de l'évolution de la technique des produits et de celle des besoins spécifiques de la commande publique, cette liste de tissus spécifiés est appelée à être modifiée ; il appartient à l'acheteur public de se tenir informé des nouvelles spécifications qui pourraient intervenir.

1.2. Étoffes pour poches et accessoires de pantalon

1.2.1. Veston, vareuse, gilet :

Toile polyester-coton 140

ou

Cretonne de qualité au moins égale à la qualité P 160

ou

Polyamide, maille bloquée, masse minimale 80 grammes.

1.2.2. Poches de pantalon et pardessus, accessoires de pantalon :

Toile polyester-coton 140

ou

Cretonne de qualité au moins égale à la qualité CR 180

ou

Polyamide, maille bloquée, masse minimale 80 grammes.

1.3. Toiles et plastronnages

1.3.1. Pour les vêtements, les toiles et plastronnages doivent être d'une qualité au moins égale à la qualité T.T.C.P. 310 et réalisés :

- soit avec entoilage traditionnel,
- soit avec entoilage thermodhésent , pour les fournisseurs ayant le matériel et le contrôle qualité appropriés.

1.3.2 . Pour les vêtements doublés, obligation d'un plastron :

- soit classique,
- soit thermodhésent, pour les fournisseurs ayant le matériel et le contrôle qualité appropriés.

En cas d'utilisation d'entoilages ou plastrons thermodhésents, les spécifications techniques du GP/TC qui traitent de ces produits s'appliquent.

Commentaires : les spécifications techniques relatives aux entoilages thermodhésents font l'objet de la recommandation n° A5-86 du 28 janvier 1986 du GP/TC (1).

(1) Ouvrages épuisés. En consultation auprès de la Commission Centrale des Marchés.

1.4. Fils à coudre

- Les fils à coudre doivent répondre aux exigences spécifiées par le GPEM/TC.
- Pour les coutures d'assemblage et les coutures apparentes, la résistance dynamométrique à la traction est de 1,34 daN (1,4 kgf).
- Pour la teinture, les indices minimaux de solidité sont de :

à la lumière	4	dégradation
au lavage fort pour le fil coton	4	dégradation et dégorgement
au lavage moyen pour le fil synthétique	4	dégradation et dégorgement
au nettoyage à sec	4	dégradation et dégorgement

Commentaires : les spécifications techniques du 17.12.91 du GPEM/TC applicables aux fils à coudre, et portant les n° A 10-91, A 11-91 et A 12-91, font l'objet de la brochure 5505 éditée par les J.O. dans la collection «Marchés publics».

1.5. Accessoires

- Les accessoires doivent répondre aux exigences spécifiées par le GPEM/TC.
- Boutons :
 - leur couleur est (sauf pour les boutons métalliques) assortie au tissu de fond ; elle est noire pour le tissu bleu foncé ;
 - tous les boutons utilisés doivent être polis, ébarbés, réguliers et sans défaut ; leurs trous ne doivent présenter aucune arrête tranchante susceptible de couper le fil.
- Les épaulettes, agrafes, talonnette, passément, feutre, dessous de col, aiguilleté ou préfabriqué,... doivent être de bonne qualité marchande.

Pour l'ensemble des accessoires, dans le cas où il n'est pas possible de se référer aux spécifications techniques du GPEM/TC, la qualité exigée est celle reconnue sur un spécimen de provenance industrielle, agréé préalablement par l'acheteur .

Commentaires : le présent volume contient les spécifications techniques du GPEM/TC applicables aux accessoires et aux fermetures à glissière. Les spécifications techniques du GPEM/TC applicables aux sangles, rubans et fermeture auto-agrippantes figurent dans la brochure n° 5508 éditée par les J.O., collection «Marchés publics». (1)

2. FABRICATION

2.1. Dispositions communes

2.1.1. Coupe

Les tares et défauts de fabrication doivent être rigoureusement évités lors des opérations de coupe .

Les différentes parties d'un même effet ne doivent jamais présenter de disparates apparents à l'extérieur. Lorsque les droits fils sont indiqués, ils doivent être respectés tout comme le sens du tissu .

(1) Ouvrage épuisé. En consultation auprès de la Commission Centrale des Marchés.